

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROTON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

MÉLANGES RELIGIEUX,
—o—
RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNÉ-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq pias-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

VOL. 4. MONTREAL, VENDREDI, 7 OCTOBRE 1842. No. 28.

• L'abondance des nouvelles locales nous empêche de donner aujourd'hui un article de fonds.

Depuis quelque temps nous avons reçu de nos abonnés des réclamations et des avis auxquels nous n'avons pu faire droit jusqu'ici. Nous les prions de nous le pardonner, et de ne point trop s'impatienter. La publication des MÉLANGES sous le nouveau format va nous mettre en état de les mieux servir, et de réaliser bien des projets d'une exécution impossible dans les circonstances actuelles. Qu'ils nous continuent leur bienveillant appui, et forts de ce secours nous leur prouverons bientôt le désir que nous avons de nous en rendre dignes.

Mgr. Hughes, évêque de New-York, est arrivé en cette ville mercredi soir accompagné de M. O'Neel. Sa Grandeur a interrompu sa visite pastorale pour venir visiter l'évêque de Montréal. Mgr. Hughes doit repartir lundi prochain pour Buffalo, et se rendre de là à sa ville épiscopale.

—M. Morin est monté de Québec samedi dans l'intention de se rendre immédiatement sur ses terres de la rivière du nord. Arrivé ici, il a trouvé une lettre par laquelle on le pria de se rendre de suite à Kingston. Il est à supposer que c'est dans l'intention de lui offrir la place de commissaire des terres de la couronne, situation qui fut offerte à M. Girouard, mais qu'il a cru ne devoir pas accepter. Si nous en croyons ce qui nous été rapporté, il paraîtrait que M. Morin se rendra aux vœux de l'exécutif en se chargeant de ce département. Le désintéressement et les vertus civiques de M. Morin sont trop bien connus pour que nous nous permettions d'ajouter un mot d'éloge et d'approbation au nouveau choix qu'on vient de faire pour remplir une place aussi importante pour le pays. *Minerve.*

Québec, 24 septembre. —La retraite ecclésiastique au séminaire de cette ville s'est terminée jeudi matin. Les retraitants, au nombre de 95, ont communiqué à la cathédrale. La messe, célébrée par Mgr. de Sidyme, a été suivie d'un sermon éloquent prêché par le révérend père Chazelle. Après le sermon, tous les prêtres et autres ecclésiastiques présents, au nombre de 115 ou 116, ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains de Mgr. de Québec. Le tout a été terminé par la bénédiction du St. Sacrement et le *Te Deum*.

L'ordination d'un prêtre, M. E. G. Moran, a été faite à la messe de la communion générale. C'était un spectacle sublime que celui de l'imposition des mains par plus de cent prêtres. M. Moran demeure au séminaire.

Gazette de Québec.

Québec 4 octobre 1842.—Dimanche dernier, après les vêpres, une députation des catholiques irlandais de cette ville a présenté au révérend M. Campeau l'adresse suivante, accompagnée d'un don de £50, produit d'une sous

cription faite à la hâte entr'eux, comme un témoignage d'estime et de reconnaissance pour les services que M. Campeau a rendus à la congrégation de Saint-Patrice pendant qu'il a été vicaire à Québec.

“ Révérend et cher Monsieur,

“ Votre éloignement subit et inattendu est un sujet de regret sincère pour une très-grande partie des catholiques irlandais de cette ville, à cause de l'humilité et du zèle que vous avez manifestés dans l'accomplissement des devoirs de votre ministère, même envers les membres les plus humbles de notre congrégation, particulièrement en cathéchisant nos enfants et les instruisant des premiers principes de notre sainte religion ; et au moment où vous allez nous quitter, nous renouvelons notre attachement pour vous, et nous prions Dieu avec ferveur qu'il vous accorde la santé, de longs jours et la continuation de ce courage chrétien et de cette patience qui vous ont caractérisé parmi nous, afin que vous puissiez remplir les devoirs ardués de votre nouvelle et vaste mission.

“ En prenant congé de vous, révérend Monsieur, qu'il nous soit permis de vous assurer que vous emporterez avec vous notre estime et notre affection sincères, et nous prions fervemment l'auteur de tout bien de vous récompenser des services que vous avez rendus et des travaux que vous avez endurés parmi nous, par un bonheur éternel et incommensurable au delà du tombeau.”

Réponse de M. Campeau.

“ Messieurs,

“ Veuillez agréer mes remerciements les plus sincères des sentiments exprimés dans l'adresse que vous venez de me présenter au nom des catholiques irlandais de cette ville, ainsi que du don libéral et généreux que vous venez de déposer dans mes mains.

“ Soyez assurés, Messieurs que je suis profondément sensible aux démarches que vous avez faites en ma faveur, démarches qui contribueront à resserrer les liens qui m'ont toujours attaché à la population catholique irlandaise de cette ville.

“ Appelé par la volonté de Dieu et par celle de mes supérieurs, à travailler dans une autre partie de sa vigne, j'espère que le Tout-Puissant, qui m'avait désigné pour travailler quelque temps parmi vous, daignera regarder et bénir le peu de bien que j'ai pu faire pendant ce temps.

“ Puisse le Ciel repandre ses plus abondantes bénédictions sur cette intéressante portion du troupeau, sur ces chers enfants. L'espoir de notre religion et de notre patrie, qui, durant cinq années ont été le plus grand objet de mes soins.

“ Pour vous, Messieurs, en quelque lieu que je passe le reste de mes jours, le souvenir de votre estime et de votre générosité sera toujours présent à mon esprit, et je ne cesserai jamais de prier pour votre bonheur spirituel, espérant que vous ne m'oublierez pas dans vos prières.” *Gazette de Québec.*

BONAVENTURE.—M. Meagher nous transmet l'adresse suivante, en anglais, et la réponse, en français, avec prière de les publier :

“ *Au révérend J. M. Malo, prêtre missionnaire pour les paroisses de Carleton, Maria et Nouvelle, dans le comté de Bonaventure.*

Révérend et cher Monsieur,

Nous, les marguilliers et paroissiens des paroisses de Carleton, Maria et

Nouvelle, assemblés à l'occasion de votre départ pour Québec, vous prions d'agréer le témoignage unanime de notre affection, de notre respect, et du regret sincère que nous éprouvons de votre départ. Les conseils paternels et judicieux que vous nous avez donnés en tout temps pendant une résidence de quatorze années parmi nous, demandent de notre part l'expression de ces sentimens, qui, nous en avons l'assurance, vivront longtems au sein de cette communauté.

“ Qu'il nous soit aussi permis d'exprimer notre espoir confiant dans une Providence pleine de bonté, que vous continuerez longtems à jouir de la santé et des forces dont vous avez besoin pour remplir vos devoirs ardens, et que par la divine bénédiction le succès en couronnera l'accomplissement ici et ailleurs.

“ En sollicitant votre bénédiction d'adieu, nous prions avec ferveur le Chef suprême de notre Eglise d'être en tout tems votre consolation, et de vous accorder de longs jours pour remplir les devoirs de votre ministère sacré.

“ Vous souhaitant un heureux voyage et un prompt retour parmi nous,

“ Nous sommes et demeurons,

“ Révérend et cher Monsieur,

(Signé) “ Pour au nom des marguilliers et paroissiens,

“ JOHN M'LAGHER, Secrétaire.

Réponse du Révérend Louis-Stanislas Malo.

“ Messieurs, Je reçois avec la plus vive reconnaissance les sentimens si pleins de bienveillance que vous me faites l'honneur de m'exprimer dans votre adresse. Ils me sont une nouvelle preuve de ces vertus chrétiennes et sociales qui ont de tout temps distingué cette mission si populaire et si intéressante, et que tous mes prédécesseurs, après un séjour plus long que celui de leurs confrères dans les autres parties de la baie des Chaleurs, n'ont laissée qu'à regret.

“ Fasse le ciel que mon administration de treize ans parmi vous, soit vue, par notre souverain Juge, avec la même indulgence que vous me témoignez aujourd'hui, et que je me flatte que vous me continuerez, si, comme je l'espère, la Providence me ramène au milieu de vous après quelques mois d'absence.

“ Acceptez, je vous prie, Messieurs, l'expression de mes plus sincères remerciemens et de mes vœux les plus ardens pour votre bonheur spirituel et temporel; et, si mes supérieurs ecclésiastiques jugeaient à propos de me placer dans une autre partie du diocèse, comptez sur mes souvenirs éternels devant Dieu.

LOUIS STANISLAS MALO, *prêtre.*”

Idem.

ROME.— Dans ces derniers tems, dit une lettre de Rome, du 10 août, il y a eu plusieurs séances ordinaires du sacré-collège, dans lesquelles des affaires politiques et religieuses très-importantes ont été discutées. On dit notamment que le gouvernement pontifical a le projet de remplacer tous les fonctionnaires séculiers ou laïques du secrétariat d'état par des ecclésiastiques.

Gazette d'Augsbourg.

ANGLETERRE.— Le duc de Wellington n'a reçu que temporairement, sur la démission de lord Hill, le commandement en chef de l'armée anglaise. Cette élévation est destinée, pour un terme rapproché, au prince Albert.

Suivant un journal anglais, ce n'est pas par suite de la mauvaise santé de

lord Hill que le duc de Wellington aurait été investi de ce commandement suprême ; le véritable motif de cette mesure serait son inflexibilité de caractère, dont les circonstances feraient sentir le besoin. *J. des Villes et des Camp.*

AGITATION EN ANGLETERRE.—Les journaux anglais de mardi parlent diversement de la réunion populaire tenue la veille au soir à Londres. Suivant le *Globe*, la police s'est comportée de manière à ne mériter que des éloges ; le *Sun*, au contraire, dit que le rassemblement, composé de 2 ou 3,000 personnes, était fort inoffensif, lorsque des cris : *Voilà des peccers ! se sont fait entendre, et le rassemblement a été chargé avec énergie par la police à cheval, armée de bâtons, et qui frappait à tort et à travers, même sur les hommes de police à pied. Le Sun ajoute que l'on a fait venir à Londres de fortes quantités de munitions.*

Dans les provinces, la tranquillité se rétablit graduellement. Le seul fait caractéristique, rapporte par les journaux, est la participation des femmes dans les derniers troubles des districts manufacturiers.

« Plusieurs milliers de mères de familles, dit le *Leeds-Times*, n'ont pas craint de voyager du Lancashire dans l'Yorkshire. Près d'Halifax, des milliers de femmes chantaient en chœur des hymnes chartistes, pendant que leurs maris faisaient fermer les ateliers. On en a vu plusieurs s'élançant vers les cavaliers et, saisissant les chevaux par la bride, dire aux soldats : *Vous ne voudriez pas frapper des femmes, dites !* Lorsque le soldat à pied présentait sa baïonnette, les femmes criaient : *Non, non pas de baïonnettes, nous voulons du pain !* »

Le *Leeds-Times* ajoute que la rébellion générale est la révolte du ventre affamé.

Voici néanmoins un fait qui atténuerait quelque peu cette assertion. A Stafford, il a été arrêté beaucoup d'individus. Parmi eux, il y a des enfans qui n'ont pas plus de douze ans ; quelques petites filles du même âge sont du nombre ; elles ont été trouvées dans les maisons incendiées, occupées à ramasser les objets à leur convenance. *Idem.*

FRANCE.—A Dinan, la solennité de l'Assomption a été célébrée avec une pompe inaccoutumée.

« Il faudrait, dit l'*Impartial* de Bretagne, il faudrait remonter, à des époques bien reculées déjà, pour retrouver, à pareil jour, un nombre aussi considérable de communions. Nous pouvons donc constater à la gloire de la religion, à l'honneur de la population presque tout entière, que la ferveur, que les prédications éloquentes de M. l'abbé Guyon étaient venues réveiller parmi nous, ne s'est point ralentie, et qu'elle est aussi durable dans ses effets qu'elle avait été sincère et spontanée dans les touchantes et sublimes cérémonies de la mission.

« A l'issue des vêpres de la paroisse Saint-Malo, M. l'abbé Bazin a prononcé, sur la solennité, un discours admirable, aussi saisissant par la pompe et l'éclat du style que par la solidité des pensées, la beauté et le coloris des peintures. En entendant l'éloquent missionnaire, nous avons compris les succès qui accompagnent ses prédications dans les villes qu'il est appelé à évangéliser.

« La procession du soir, malgré la chaleur, a été plus nombreuse et plus brillante que jamais. La statue de la sainte Vierge, portée triomphalement

par plusieurs sections d'hommes qui se relevaient à différens intervalles, a parcouru les plus beaux quartiers de la ville. Les enfans des deux sexes avec leurs oriflammes bleues et roses ; les femmes et les hommes, marchant sur plusieurs lignes, précédaient le clergé ; la statue de Marie apparaissait ensuite dominant toute cette multitude comme pour la bénir, et cette immense procession, dont l'œil avait peine à suivre les extrémités, se développait avec un ordre parfait, au chant des saints cantiques et des litanies où l'Église a consacré les titres de la mère de Dieu à la vénération des hommes." *Idem.*

—310 boules blanches contre 94 boules noires ont voté la loi de régence dont le texte reste précisément tel qu'il est sorti des mains de la commission, tel qu'il a été présenté par son rapporteur. Les grands points à débattre étaient ceux-ci.

Le vote d'une loi de régence, n'excédait-il point les pouvoirs législatifs, et ne rentrait-il pas dans le domaine constituant ?

La régence serait-elle élective ou héréditaire ?

Emprunterait-elle son principe à la loi salique, et devrait-elle appartenir au plus proche héritier majeur du trône à l'exclusion des femmes ?

Sur la première question la chambre a presque unanimement décidé qu'elle avait mandat et caractère pour donner au pays la loi qui lui était soumise, puisque cette loi n'était point appelée à faire partie intégrante de la charte et pourrait être modifiée par la suite, si les convictions des représentans de la France venaient à changer.

Sur la deuxième question les avis étaient beaucoup plus partagés, bien que les partisans de la régence élective ne formassent pas non plus une phalange bien considérable.

—Mgr. le duc de Bordeaux vient de faire remettre à M. de Chateaubriand son buste exécuté à Rome par Tenerani. A peine la nouvelle s'en était-elle répandue dans Paris, que plusieurs royalistes se réunirent spontanément pour aller féliciter l'illustre écrivain. On remarquait entre autres, MM. de Brézé, de Saint-Priest, de Valmy, de Pastoret, de Villeeneuve-Bargemont, de Grasset, de Larochejacquelein, de Larcy, de Surian, de Preigne, etc. M. Berrier a porté la parole au nom de l'assemblée et prononcé avec une profonde émotion une allocution noble et simple tout à la fois, que le cœur de M. de Chateaubriand a vivement appréciée. *Ami de la Religion.*

RUSSIE.—Les dernières nouvelles de Circassie annoncent la perte totale d'un corps d'armée russe de 25,000 hommes qui s'étaient aventurés dans l'intérieur. Les Circassiens lui laissèrent passer les défilés, puis ils donnèrent l'assaut à la forteresse d'où les Russes tiraient leurs vivres et leurs munitions, et parvinrent à s'en emparer. Dès lors l'armée russe coupée de sa base d'opération dut commencer une retraite qui devint une entière déroute.

NOUVELLE-ORLÉANS.—*Fin du Schisme.*—Le schisme religieux éclaté entre l'évêque et les marguilliers, vient d'être terminé à la satisfaction générale. M. Rousselon, dont la nomination comme curé de la cathédrale, avait fait naître tout ce bruit, a donné sa démission, et l'évêque a nommé à sa place M. Maenhaut, avec l'approbation des marguilliers.

JOE SMITH.—Un journal de l'Illinois organe de la secte des Mormons publie le paragraphe suivant : Joe Smith prophète des Mormons, a reçu der-

nièrement une révélation importante qui lui ordonne de se rendre immédiatement en Angleterre. Il est déjà parti pour Washington où il doit opérer un miracle !

NÉCROLOGIE.

Après une maladie de près d'une année, supportée avec la plus édifiante résignation, Messire A. TESSIER est décédé mardi à trois heures de l'après midi, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, à l'âge de 38 ans. La mort de ce jeune et vertueux prêtre est pour ce diocèse une perte vivement sentie. Homme d'étude et de science il unissait à un grand zèle des talents distingués, et des connaissances en théologie, particulièrement en droit canonique, très étendues. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

M. TESSIER appartenait à l'association d'Une Messe et à la société de la Caisse ecclésiastique de St. Jacques.

C O R R E S P O N D A N C E .

M. L'ÉDITEUR.

Je vais vous rapporter comme extra-ordinaire un fait que quelques personnes pieuses pourraient regarder comme miraculeux. Julie Désormiers âgée de 31 ans, de la paroisse du St. Esprit, qui ne marchait point depuis trois ans par suite de maladie, s'est rendue le 26 juillet de cette année, à la fête de Ste. Anne à Varennes, lors de la solennité du couronnement ; et elle y a communiqué en vœu. Depuis ce tems elle a repris l'usage de ses jambes, et marche facilement, quoiqu'elle ressente encore quelques faiblesses ; mais elle dit qu'elle reprend ses forces graduellement. Auparavant il fallait la porter à bras au confessionnal et à la sainte Table, et aujourd'hui elle s'est rendue du presbytère à l'église de son pied, sans aucun appui. Je me rappelle que lorsqu'elle partit pour faire son vœu et qu'on la portait dans la voiture, je me disais : " Si elle marche jamais, ce sera bien un miracle." Eh bien, ce que je regardais comme moralement impossible est arrivé ; et on doit sans doute l'attribuer à l'intercession de la bienheureuse Ste. Anne. Si ce n'est pas un miracle, au moins Dieu a voulu récompenser la foi d'une âme chrétienne en lui envoyant sa guérison en ce tems plutôt que dans un autre.

St. Esprit, 3 octobre 1842.

J. M. B.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Nous apprenons qu'un bill vient d'être introduit dans la Chambre Haute par M. Bruncau pour élever le taux de l'intérêt légal à huit pour cent.

--On verra par notre correspondance de Kingston de jeudi que le chef de notre ministère *replâtre* a proposé de mettre une taxe de 3s. sterling le *quarter* (environ 19 sous le minot du Canada,) sur le blé des Etats-Unis, afin d'obliger les habitants du Bas-Canada de payer d'autant plus cher le blé du Haut-Canada nécessaire à leur consommation. Cette mesure aura en même temps l'effet de nous priver des bénéfices du commerce de transit des immenses territoires

américains au sud et à l'ouest des grands lacs, tandis qu'on accable de taxes les pauvres habitants du Bas-Canada pour des travaux publics exécutés ou entrepris dans le Haut-Canada, sous prétexte d'attirer ce commerce dans la vallée du Saint-Laurent, son débouché naturel. On se prépare aussi par-là de nouvelles difficultés avec nos voisins, qui ne tarderont pas à réclamer, pour le commerce de ces régions, les mêmes privilèges que l'Angleterre vient de leur accorder pour l'exportation des produits agricoles et forestiers du Maine.

L'heure à laquelle nous avons reçu notre correspondance d'avant-hier ne nous permet pas de la publier aujourd'hui. Au reste, elle n'annonce aucun fait important, si non que la motion de M. HARRISON relative à la taxe du blé, avait été remise pour donner le temps d'imprimer une dépêche de lord STANLEY du 2 mars 1842, au sujet de l'importation des blés du Canada et des Etats-Unis en Angleterre, dépêche dont nous avons reçu une copie que nous publierons, avec la correspondance, dans notre prochain numéro.

M. OGDEN avait pris son siège. M. F. X. GARNEAU, de cette ville, a été nommé assistant-traducteur de la chambre à £200 par an.

On parlait toujours d'une prorogation comme devant avoir lieu la semaine prochaine, *Gazette de Québec.*

Correspondance particulière de la Minerve.

Kingston, 1er, Oct. 1842.

Mr. L'Editeur,

Le bill pour abroger les ordonnances du conseil spécial relatives à l'administration de la justice, aux nouvelles décisions territoriales etc, ainsi que celui abrogeant les ordonnances du même conseil relatives à la police rurale, viennent de passer unanimement dans l'assemblée législative.

Les bills pour la liberté des élections et pour l'inspection des bois, passés hier soir en comité général, ont reçu aujourd'hui la concurrence de la chambre.

Le bill amendant les ordonnances relatives aux chemins d'hiver a été amendé aujourd'hui dans le conseil législatif comme suit : les ordonnances sont suspendues pour les districts de Gaspé et Québec et aussi pour telles parties du district des Trois-Rivières qui se trouvent dans les districts municipaux de Port-Neuf et de Lotbinière, jusqu'au 1er Mai, 1845. Et l'on pourra aller droit dans les autres districts du Bas-Canada, avec toutes espèces de voitures légères, et aussi avec les voitures de charge c'est-à-dire les *Sleighs* pourvu qu'elles aient 40 pouces d'embarriage et que les meiores soient fixées à 10 pouces au-dessus du bas des patins.

Ce sera toujours autant de pris sur l'ennemi, comme dit Béranger.

Comme le lieu du siège du gouvernement intéresse tout le monde, je vous envoie la traduction d'une notice donnée par M. Christie à

cet égard. Il n'y a pas de doute que les résolutions mentionnées dans cette notice ne soient adoptées par la chambre à une très grande majorité. Et lorsque Kingston aura été ainsi formellement condamnée, il sera de la sagesse et de l'intérêt du gouvernement de choisir le lieu le plus convenable. Nous verrons.

Prenez patience pour l'amnistie générale, l'entier oubli du passé dont parle Son Excellence dans sa lettre à Mr. Lafontaine, signifie Amnistie Générale, et je vous dis ceci parceque je crois le savoir de bonne part. Le tems n'est peut-être pas encore bien déterminé : mais il ne peut pas être bien long.

Votre etc.,

X. Y. Z.

—M. Christie donne avis que lundi le 3 du courant, il proposera de résoudre :

Que cette chambre, se forme en comité le 4 du courant sur le Message de son Excellence le gouverneur-général du 24 de ce mois, relatif au siège du gouvernement.

Que le dit Message et la dépêche du secrétaire d'état pour le département des colonies qui l'accompagnait soient référés au dit comité.

Qu'il proposera aussi de résoudre en comité, comme l'opinion de cette chambre :

Que c'est la prérogative indubitable de la couronne, d'accord en cela avec la disposition formelle du statut du Parlement Impérial du Royaume-Uni, en vertu duquel cette chambre est constituée et assemblée, "de fixer le lieu ou les lieux dans aucune partie de la Province du Canada, où se tiendront les sessions du Conseil Législatif et de l'Assemblée."

Que c'est l'opinion de ce Comité, que l'Édifice dans lesquels se tiennent maintenant les séances de l'Assemblée Législative, et qui a été bâti, il y a nombre d'années, dans des vues et pour un objet différens, n'offre ni l'espace ni le logement suffisant pour permettre aux membres de remplir leurs devoirs envers leurs commettans, avec tout le poids et la délibération nécessaires : et que la localité de Kingston n'est pas centrale pour la grande masse de la population et est mal pourvue de logemens et autres objets convenables pour la résidence des membres, surtout pendant l'hiver, qui est la saison où ils peuvent vaquer à leurs devoirs Législatifs avec le moins de sacrifice dans l'intérêt général.

BILLS A LEUR TROISIEME LECTURE.

Pour changer le bureau d'enregistrement du comité de Middlesex.

Bill qui accorde plus de pouvoir à la compagnie d'assurance contre le feu de Montréal et qui donne la faculté à cette institution de changer son nom.

Bill pour régler l'inspection des alkalis.

PÉTITIONS RECUES.

Des habitans de Missisquoiabay, demandant un amendement au Bureau d'Enrégistrement.

Du conseil Municipal de Home district, par rapport aux taxes.

Du conseil Municipal de Dorchester relatif aux licences d'auberges.

Du même relatif au chemins d'hiver.

De plusieurs individus demandant un changement dans la tenure seigneuriale.

M. Simpson demande que 200 copies de cette pétition soient imprimées dans les deux langues.

De Louis Aulet demandant l'abolition des cours de division.

KINGSTON, 1 Octobre, 1842.

Monsieur, j'ai le plaisir de vous annoncer que le bill pour rétablir les faubourgs de Québec et de Montréal dans leur franchise électorale, a passé dans les deux Chambres. Il recevra, sans aucun doute, la sanction royale.

C'est sous les auspices du nouveau ministère, qu'ont été présentés les bills pour nous délivrer de la police des campagnes et des ordonnances de judicature *ex. la Stuart*. La première de ces deux mesures, sauve au pays une dépense annuelle de £12,000 environ.

Mr. Lafontaine est un homme d'action, et que dans les arrangements ministériels qu'il a effectués, il a su stipuler, comme je vous l'ai déjà dit, des garanties qui assurent à notre pays un meilleur avenir. Je lui ai souvent entendu dire que sa devise était "justice à tout le monde" et je suis convaincu qu'il n'y manquera pas.

Correspondance particulière du Canadien.

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur Général soumet pour l'information de la Chambre d'Assemblée, Copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat, dans laquelle il transmet la décision de la Reine sur l'Adresse que la Chambre d'Assemblée a votée à Sa Majesté au sujet du Siège du Gouvernement de la Province Unie.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, }
Kingston 24 Septembre, 1842. }

DÉPÊCHE RELATIVE AU SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

"Downing-Street, le 2 novembre 1841.

" Monsieur,

" J'ai reçu la dépêche de sir R. Jackson, N^o 10 en date du 28 septembre, transmettant une adresse à la Reine où l'assemblée législative de la province du Canada prie Sa Majesté d'ordonner que le parlement provincial se tienne alternativement dans les villes de Québec et de Toronto.

" J'ai eu l'honneur de présenter cette adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous donner pour instruction d'informer la chambre d'assemblée que Sa Majesté est toujours désireuse, autant que possible, de consulter les vœux de ses loyaux sujets du Canada, délibérément formés et constitutionnellement exprimés par l'organe de leurs représentants dans la cham-

bre d'assemblée ; mais que l'établissement à Kingston du siège de la législature unie n'a pas été décidé sans une mûre considération ; et qu'un changement qui entraînerait, entr'autres conséquences, une grande augmentation de dépenses ne devrait pas être sanctionné, à moins de la nécessité la plus claire, et du vœu général de la province exprimé d'une manière non équivoque en sa faveur. De nombreuses et de sérieuses objections s'attachent à la proposition de tenir des sessions pendant des périodes alternatives de quatre années chacune, en des lieux différents et éloignés l'un de l'autre : objections qui, Sa Majesté ne peut guère en douter, engageront la chambre d'assemblée, en les examinant de nouveau, à former une opinion différente de celle qui est exprimée dans l'adresse maintenant soumise à Sa Majesté.

"J'ai etc.,

(Signé)

"STANLEY.

" Au très-honorable sir CHARLES BAGOT,
G. C. B. etc., etc., etc."

DEPECHE DU BUREAU COLONIAL CONCERNANT LES CÉRÉALES.
DOWNING STREET, 2 Mars, 1841.

No. 83.—Copie.

Le gouvernement de Sa Majesté a porté avec anxiété son attention, comme il était de son devoir de le faire, sur la question importante et compliquée de l'importation des céréales en ce pays, sans perdre de vue l'intérêt que ressent la province du Canada sur cette question, et qui a été manifesté dans les mémoires des corps législatifs et autres, adressés à Sa Majesté et à la législature de ce pays ; et quoique le gouvernement de Sa Majesté n'ait pas cru devoir recommander au parlement d'accéder généralement à la demande des divers memorialistes, de permettre l'importation des céréales du Canada dans le royaume uni, moyennant un droit nominal, j'ose me flatter que les mesures qu'il a prises, et les motifs qui l'ont détourné de s'engager plus avant dans la même voie, convaincront les habitans du Canada, que la marche qu'il a suivie n'a pas été dictée par un sentiment hostile aux intérêts du Canada, et surtout à l'agriculture canadienne.

Les mesures qui ont été prises, au point où elle s'étendent, ont été décidément en faveur de ces intérêts. Par la loi telle qu'elle existait auparavant, le blé et la farine du Canada étaient admis dans la Grande-Bretagne à un taux équivalent 5s. par 8 minots. (*quarter*), jusqu'à ce que le prix sur les marchés anglais s'élevât à 67s. ; arrivé à ce prix, le droit baissait à 6d. D'après le bill qui est maintenant devant le parlement, le droit de 5s. ne doit être payé que tant que le prix est au-dessous de 55s., mais lorsque le prix est à 58s., ce droit n'est plus que d'un chelin seulement. Mais outre cette diminution dans le montant du prix auquel le droit moins fort est payable, on se propose d'enlever la restriction qui a été imposée jusqu'à présent, sur l'importation de la farine Canadienne en Irlande, et ouvrir ainsi

un nouveau marché au produit que l'on doit considérer à juste titre comme une des manufactures du Canada.

Dans les mesures qu'il a adoptées, non sans donner la plus mûre attention aux divers intérêts concernés, le gouvernement de Sa Majesté a toujours désiré, tout en facilitant l'admission des produits sur les marchés Britanniques, troubler le moins possible, les avantages relatifs dont jouissent les produits coloniaux et étrangers sur ces Marchés. Aussi en même temps qu'il a continué les facultés données aux îles de la Manche, et dont elles ont toujours joui jusqu'à ce jour, d'importer librement leurs produits dans la Grande-Bretagne, et de tirer leurs importations d'un marché voisin et plus économique, le gouvernement ne s'est pas cru autorisé à ôter les restrictions qui ont été récemment imposées sur les importations étrangères dans l'île de Man, tant que cette île posséderait les avantages d'un commerce sans restriction avec la Grande-Bretagne.

Le même principe a guidé la marche que le gouvernement de Sa Majesté a cru devoir suivre par rapport au Canada. Il est impossible d'être plus pleinement convaincu, que ne le sont les membres du gouvernement de Sa Majesté, de l'importance qu'il y a, tant dans l'intérêt de la colonie que de la mère-patrie, de maintenir entre les deux pays la liberté la plus large dans les relations commerciales. L'examen le plus rapide des faits et des chiffres, doit démontrer la valeur que l'on doit attacher, sous le point de vue commercial, et encore plus sous le point de vue moral et politique, à la continuation et au développement de ces relations croissantes; et le gouvernement de Sa Majesté aurait eu beaucoup moins de difficulté à aborder la question de l'admission sans restriction des Céréales du Canada sur les marchés britanniques, s'il était en son pouvoir de n'envisager cette question que comme une simple question de relations commerciales entre la Grande-Bretagne et sa colonie la plus importante, et à part toute autre considération de commerce étranger.

Mais il était impossible pour le gouvernement de Sa Majesté, de l'envisager sous ce point de vue. Il était impossible qu'il ne consultât pas la position géographique du Canada relativement aux grandes contrées de l'Ouest de l'Amérique, si fertiles en céréales. Il était impossible de ne pas voir, quelque'avantageux qu'il fût d'encourager le transit par le Canada, des produits de ces états, (indépendamment de l'avantage qui résulterait au Canada, de la mouture des céréales dans le transit par la province :) il était impossible de ne pas voir, que l'effet de l'exemption de ce droit, au point de rendre l'admission des céréales en Angleterre libre ou presque libre, n'aurait pas été limité et restreint comme il devrait l'être, aux produits d'une colonie britannique.

Il est vrai qu'en admettant les produits canadiens, moyennant un droit nominal, le parlement impérial aurait pu imposer un droit cor-

respondant sur l'importation du blé américain en Canada : et mettre ainsi un frein à l'introduction indue des produits étrangers, sous le nom de produits canadiens. Mais de quelque manière que le gouvernement de Sa Majesté aurait envisagé cette question dans d'autres circonstances, et si l'autorité coloniale avait imposé une taxe sur le blé importé des États-Unis, et payable à la Trésorerie canadienne : et par là protégé l'agriculture en Angleterre contre la concurrence des producteurs étrangers, il n'aurait pas été disposé à faire intervenir l'autorité du parlement pour imposer une taxe sur un article brut qui pourrait être nécessaire à la consommation intérieure du Canada : et en l'absence d'une telle taxe, le gouvernement a senti qu'il était impossible de proposer au parlement une plus forte réduction des droits que celle qu'il a déjà soumise en faveur du blé et de la farine transportés des ports du Canada. J'ai l'honneur, etc.

(Signé) STANLEY.

Au Très-Honorable Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

Minerve.

BUDGET MILITAIRE DU CANADA.—Nous avons sous les yeux divers comptes relatifs aux dépenses militaires à la charge du gouvernement dans ce pays en 1841, fournis à la chambre des communes et imprimés par son ordre, à la demande de M. Hume. Le chiffre exorbitant de ces dépenses, rapproché de l'état des finances britanniques, de celui des relations de l'Angleterre avec l'Inde et la Chine, des agaceries du gouvernement français envers le cabinet de Washington relativement au droit de visite, et de certaines autres circonstances qu'il n'est pas besoin de rappeler en ce moment, aiderait peut-être à expliquer pourquoi la diplomatie anglaise et la politique anglaise en Amérique sont devenues tout-à coup si coulantes.

La chambre des communes avait ordonné, le 22 juin 1842, que le gouvernement lui fournit "des états et des estimations en détail, de la manière dont devait être dépensée, au Canada, la somme de £108,000 portée dans le budget devant la chambre ; les dits états constatant le nombre des corps de milice et de volontaires, celui des officiers et des soldats, et où situés ; la charge pour solde et autres frais de chaque corps, la quotité de la charge pour l'habillement et les autres articles que cette somme était destinée à couvrir ; et enfin le total des dépenses supportées par la Grande-Bretagne pour les établissements civil, militaire, naval, et autres charges contingentes au Canada, dans l'année finissant au 1er. janvier 1842."

Le premier document fourni en obéissance à cet ordre est daté des "chambres de la trésorerie, à Whitehall, le 28 juillet 1842," et intitulé "nombre de corps de milice et de volontaires, et charge pour solde de chaque corps." Il résulte de ce document, qu'outre sa nombreuse armée royale, le Canada anglais était gardé l'année dernière par sept escadrons de cavalerie, une compagnie d'artillerie et dix d'infanterie provinciale, formant un total de 2487 hommes dont 112 officiers, 165 sous-officiers et 2210 soldats, qui ensemble coûtaient à l'Angleterre £107,774 14s. 6d. sterling par an, ou £43, 6d. 8½d.

par hommes (non compris les vivres, fourrages, etc.) ; tandis que le Canada français se gardait lui-même ou n'était pas gardé. De ces 2,487 hommes, il y avait dans le Bas-Canada six escadrons de cavalerie et trois compagnies d'infanterie, formant un total de 466 hommes ; tout le reste, comprenant une compagnie de 100 nègres, était dans le Haut-Canada. La solde se montait à £87,297. 14s. 6d., dont £53,255. 3s. 4d. pour le Haut-Canada, et £34,035. 11s. 2d. pour le Bas. L'habillement des sous-officiers et des soldats coûtait £6,484, par an. Les habits des sergents d'artillerie coûtaient 68s. sterl., ceux des sergents d'infanterie 50s., les jaquettes des sergents de cavalerie 43s. 6d., et le reste à proportion. Les "dépendances contingentes," port de lettres, papeterie, etc., etc., revenaient à £14,000.

Le second document est un "état des dépenses totales supportées par la Grande-Bretagne pour les établissements civil, militaire, naval, et autres charges contingentes au Canada, dans l'année finissant au 1er. janvier 1842 ; préparé conformément à une lettre de la trésorerie du 24 juin 1842," et daté du 1er. juillet. De ce document il résulte que les paiements faits par le commissaire-général sir Randolph Routh, du 1er. janvier au 31 décembre 1841 (y compris £111,382. 16s. 8d. $\frac{1}{2}$ pour vivres et fourrages, £28,867. 18s. 6d. $\frac{1}{2}$ pour chauffage et éclairage, £136,254. 1s. 2d. $\frac{1}{2}$ pour la milice et les volontaires, l'établissement ecclésiastique, pensions locales, appointements et allocations du gouverneur-général et de son état-major, articles achetés et ouvrages faits pour le gouverneur-général, construction et équipement de bateaux à vapeur, etc., £34,394. 3s. 9d. de dépenses pour la marine royale et l'établissement naval, et £40,081. 19s. 5d. $\frac{1}{2}$ de paiements faits au Canada mais qui ne se rapportent pas directement à la défense de ce pays, tels que demi-solde et pensions militaires, et £416. 3s. pour les échues du gouvernement), s'élèvent, en total, à la somme de £795,083. 13s. 1d.

Une telle quantité d'argent, répandue chaque année dans la province, devait sans doute influer considérablement sur sa prospérité matérielle ; mais John Bull pouvait bien, à ce prix, se dégoûter du plaisir de gouverner le Canada.

Gazette de Québec.

LE TROU DU LÉPREUX.

Dans l'église de Saint-Trou, on montre une petite chapelle latérale où se voit un enfoncement appelé le trou du lépreux, et voici ce que, de siècle en siècle, on a raconté à ce sujet, depuis le roi Dagobert, premier fondateur de la sainte basilique, jusqu'à l'époque actuelle. Quand le vœu que ce prince avait fait aux trois apôtres-martyrs des Gaules, Eleuther, Rustique et Denis fut rempli ; quand l'église élevée sur l'emplacement même où leurs corps avaient été pieusement confiés à la terre, fut achevée, il ne fut bruit, dans la France d'alors, que de la dédicace qui allait en être faite, et pour laquelle tous les princes, tous les évêques, tous les abbés mitrés, tous les seigneurs bannerets, tous les chevaliers de renom, toutes les princesses, toutes les abbesses ayant droit de porter la crosse, toutes les plus grandes dames du tems avaient été invités de la part du roi fondateur.

Plusieurs jours avant le jour fixé pour la sainte et grande cérémonie, les manoirs, les châteaux, les bourgs et villages, les hôtelleries et les couvens

étaient remplis de pèlerins et de curieux qui venaient assister à la consécration de la première église dédiée à saint Denis et à ses compagnons. Pour assister à cette majestueuse cérémonie, il n'y avait pas eu à se mettre en route seulement que les grands, les nobles et les riches ; les pauvres, les malades, les infirmes avaient aussi quitté leurs misérables demeures pour être témoins de la pompe religieuse. Les fêtes de la religion sont les plus belles fêtes du peuple ; il les aime de préférence à toutes autres, car en elles il trouve des consolations que les autres n'ont pas à lui donner.

Or donc, dans la foule immense accourue de loin, il y avait un pauvre lépreux ; celui-là était venu de nuit, dans les ombres et par des chemins que les autres ne prenaient pas, car alors il y avait une loi qui interdisait aux lèdres de suivre les routes publiques, et quand ils passaient sur un pont, il fallait qu'ils marchassent au milieu de la voie, et que leurs mains ne touchassent ni aux gardes-fous, ni aux parapets ; ils ne devaient pas non plus voyager à la clarté du jour, le lépreux avait ses heures marquées comme son chemin, et la maladie qui l'avait rendu hideux l'avait en même tems fait esclaver. Un de ces malheureux avait cependant trouvé le moyen, en évitant tous les regards, de s'introduire dans la nouvelle église. Après en avoir, non sans un grand tremblement, franchi le seuil, il alla se cacher dans l'enfoncement d'une chapelle où se trouvaient jetées, pour ne pas obstruer la nef et les bas côtés, des pupitres de chantes et des chaires de docteurs. Là, se disait-il, je ne serai pas vu ; j'apercevrai quelques-unes des splendeurs de la fête, j'entendrai les cantiques et j'en respirerai l'encens. Pendant que quatre cents ouvriers travaillaient à tendre des tapisseries autour des piliers des arceaux, et pendre aux murs du sanctuaire des guirlandes et des festons de fleurs, le lèdres, blotti dans son trou, respirait à peine, tant il avait peur d'être découvert et chassé... Mais quand, après la longue journée de travail, toute retentissante de coups de marteaux, toute agitée d'allées et de venues, d'ordres et de contre-ordres de décors manqués et recommencés vingt fois, la nuit fut descendue du ciel, quand tout le monde fut sorti de l'église, quand aucune voix, aucun pas, aucun mouvement ne se fit plus entendre dans son enceinte, le lépreux sortit de son étroite cache et se mit à marcher pour voir et respirer à l'aise...

A travers les hautes et étroites croisées, la lune, éclatante au ciel, poussait de longues gerbes de lumières qui blanchissaient les dalles et quelques parties de murailles. Les tentures, les festons de fleurs, les orges, dans leurs chandeliers de vermeil, étaient à leurs places, plus rien ne manquait aux préparatifs de la solennité ; les prêtres, les évêques pouvaient, dès le lendemain, entrer dans la maison de Dieu, le roi avec eux. Son trône était dressé en face de l'autel, monté sur des gradins recouverts de tapis de velours, sur lesquels les princes et la course tiendraient, tantôt debout, tantôt agenouillés. A l'aide de cette lueur qui descendait du firmament, le lépreux admirait tout ce beau décor... quand soudain il entendit une harmonie plus douce que toutes celles qu'il avait entendues en ce monde : à ces sons si suaves et tout célestes, les parfums de la myrrhe et de l'encens se mêlèrent..., puis un bruissement inconnu au dessus de sa tête !... Alors il leva les yeux, et par les fenêtres du bas de l'église, il vit des milliers de chérubins et de séraphins,

d'anges et d'archanges, entrer, pénétrer sous les voûtes du temple élevé au Dieu du ciel et de la terre... Tous ces esprits des régions d'en haut ne s'étaient point abaissés sur les dalles, leurs ailes déployées les soutenaient à la hauteur des chapiteaux foliés des colonnes et des corniches des murailles.

Pendant assez longtems, les anges succédèrent ainsi aux anges, les archanges aux archanges : on eût dit une armée s'emparant d'une position ; mais le chef de cette milice n'avait point encore paru. Cependant, maintenant, de droite et de gauche de l'église, deux longues lignes s'étaient formées, et, dans les mains de ces enfans du paradis, il y avait des lances qui brillaient, des bannières qui s'agitaient, des palmes qui verdoyaient et des encensoirs qui se balançaient... Les chérubins portaient des corbeilles de fleurs effeuillées, ils en prenaient à pleines mains et les jetaient en l'air, et comme une pluie parfumée, les feuilles de roses, de lys, d'hyacinthes retombaient sur terre. Enfin, voici que les lances, que les bannières s'abaissent, que les fronts des anges s'inclinent davantage, que les cantiques deviennent plus harmonieux, que les encensoirs répandent des parfums plus doux... Voici venir Dieu lui-même. Le divin fils de Marie, entouré de ses douze apôtres, et ayant près de lui les trois martyrs, Denis, Eleuthère et Rustique, s'avance radieux de majesté. Le Sauveur est vêtu d'une longue robe, éclatante de blancheur, comme celle qu'il portait sur le Mont-Thabor, au jour de sa transfiguration. Les trois martyrs portent des dalmatiques rouges, et, sur leur cou, on voit un cercle rouge qui indique la mort qu'ils ont vaillamment endurée pour la foi... Alors, les anges et tout le cortège entonnent les hymnes et les psaumes que les prêtres chantent aux dédicaces des églises, et c'est Jésus-Christ lui-même qui va, de ses divines mains, toucher chaque pilier, chaque colonne, et faire les onctions du saint-chrême que les évêques devaient donner le lendemain.

Le lépreux, qui avait vu toutes ces choses et qui avait été témoin de cette consécration, unique dans les annales des églises..., restait prosterné la face contre terre, lorsqu'il s'entendit appelé par trois fois. Dans la voix qui avait prononcé son nom, il y avait tant de douceur et de bonté, que le pauvre lardre releva la tête... c'était Dieu lui-même qui l'avait appelé, qui s'était avancé vers lui, et qui, maintenant, lui disait :

« Dès que le jour naîtra, tu sortiras de l'église que je viens de consacrer et tu iras vers le roi ; tu entreras dans son palais et tu lui diras ce que tu as vu cette nuit ; tu lui diras que le temple qu'il m'a élevé, je l'ai béni, et que tu as vu, à mes côtés, les trois martyrs qu'il veut honorer, en donnant leurs noms à cette maison de prière.

—Mais Seigneur osa répondre le lépreux, comment pourrai-je approcher du roi pour lui redire vos divines paroles ? Je suis atteint de la lèpre et les hommes, les officiers du roi, quand ils verront que j'ai rompu mon ban et et que je suis venu dans une ville, et que j'ai paru au milieu d'eux, me feront mourir.

—Va, dit encore le Sauveur, va, il ne te sera fait aucun mal. Tu es guéri, tu n'es plus lépreux, et, disant ces mots, celui qui allait faisant le bien, guérissant les malades et ressuscitant les morts à travers la Judée, se pencha sur le malheureux dont le visage était hideusement couvert de lèpre, et de sa main, prit la peau de sa face et la jeta contre la muraille d'une chapelle, où elle resta longtems collée.

Après cette soudaine guérison, la vision céleste s'évanouit, le Christ et son radieux cortège sortirent de l'église, remontèrent vers le ciel ; l'harmonie céleste n'était plus que vague et lointaine ; la solitude et le silence de nuit étaient rentrés dans la maison terrestre de Dieu ; tout y était redevenu comme avant la miraculeuse consécration ; seulement, il y était resté une odeur plus suave que tous les parfums de la terre.

Le jour naissait, ses premières lueurs pénétraient maintenant à travers les vitraux des fenêtres. Le lépreux, plein de confiance, trouva le moyen de sortir de l'église et alla droit vers le palais du roi. En passant près de la fontaine de la place, il se mira dans son eau et vit qu'il était complètement guéri : son visage était redevenu blanc et rose, comme au jour où il avait été, pour la première fois, conduit par sa mère à la table sainte.

Il serait trop long de redire comment il fut admis devant Dagobert et devant les prélats et les grands dignitaires de l'état, et comment créance fut accordée à ses paroles, à la relation du miracle de la dédicace dont il avait été témoin. Qu'il me suffise de dire qu'après l'avoir entendu, le roi, son conseil et les prélats évêques et abbés mitrés, déclarèrent qu'il ne fallait pas refaire ce que Dieu avait daigné faire lui-même ; et à l'heure qui avait été fixée pour la cérémonie de la dédicace de la royale basilique, les portes de l'église s'ouvrirent, le roi, la reine, les princes, les princesses, les évêques, les prêtres, les chevaliers, les hommes d'armes, les artisans, le menu peuple, y entrèrent ; mais des psaumes et des hymnes d'actions de grâces furent chantés dans le sanctuaire, et non les prières accoutumées des dédicaces.

Cette histoire est peut-être trop longue, mais je l'ai apprise dans un vieux livre de l'antique abbaye. Suger, grand mini-tre si jamais il en fut, y a cru et l'a racontée. A moi aussi, elle a été redite dans la chapelle même du pauvre ladre, et tout à côté d'un enfoncement de la muraille, qui porte encore, aujourd'hui, le nom de *trou du lépreux*. VTE. WALSH. (*Mode.*)

AVIS A MM. DU CLERGÉ.

MM. LES CURÉS qui ont besoin d'un INSTITUTEUR et d'un bon SACRISTAIN peuvent s'adresser à M. L. KIROUAC de St. Charles. Il se présente muni des meilleures recommandations sous le rapport religieux et moral.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandelières et Croix pour autels, Calices, Cibaires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Benitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

	Pages-
ADRESSE aux Abonnés, - - - - -	1
à M. Campeau, - - - - -	433
au Gouverneur, - - - - -	366
à M. Malo, - - - - -	434
Agitation en Angleterre, - - - - -	412
Allocution de Sa Sainteté sur la Russie, - - - - -	314,-35S,-355,-401
Anne (Ste.) de Varennes, - - - - -	84,-129
Attentat (3me.) contre la Reine, - - - - -	203
Bazar, - - - - -	181,248
Besoins de la controverse philosophique et religieuse, - - - - -	273
BIBLIOGRAPHIE: Considérations relatives à la dernière révolution	
Belge, par l'hon. D. B. Viger, - - - - -	442
Divinité du Catholicisme démontrée à un docteur d'Oxford, - - - - -	281
Histoire du Protestantisme par un protestant, - - - - -	296
Lois criminelles, par M. Jq. Crémazie, - - - - -	391
Bienheureux Ange de Masaccio (le), - - - - -	234
Biographie: Le rév. P. H. D. Lacordaire, - - - - -	315
Boissons alcooliques, - - - - -	334
Budjet militaire du Canada, - - - - -	446
Correspondances: - - - - -	14,-69,-104,-147,-268,-347,-362,-438
COLLÈGE de Ste. Anne, - - - - -	
de l'Assomption, - - - - -	165
de Montréal, - - - - -	133
de Nicolet, - - - - -	229
de Québec, - - - - -	231,-246
Colonne de la Pointe Lévy, - - - - -	332
Conférences de M. de Ravignan, - - - - -	5,-17,-33,-49
Couvent de St. Roch, - - - - -	197,311
Décadence de l'Angleterre, - - - - -	321

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages.
Défense des Congrégations religieuses, - - - -	289
Dépêche du Bureau Colonial concernant les céréales, - - - -	422
Désordres à Manchester, - - - -	350
Détresse publique en Angleterre, - - - -	302
Districts manufacturiers d'Angleterre, - - - -	346
Divinité de J.-C. - - - -	177
ÉCOLES : de M. l'Abbé Duchaine, - - - -	165
des Frères de la Doctrine Chrétienne, - - - -	145
de l'Evêché, - - - -	146
de Mlle. Thibaudot, - - - -	145
Émigration Anglaise, - - - -	104
Ephémérides religieuses, - - - -	30,-79,-160
État de l'Eglise Grecque-Russe, - - - -	209
FÊTES : à St. Antoine, - - - -	233
du St. Suaire à Turin, - - - -	221
Guérison miraculeuse, - - - -	425
Héroïne (une), - - - -	365
Ile Maurice, - - - -	244
Influence de la religion sur l'ordre social, - - - -	81
Institut Catholique de la Grande Bretagne, - - - -	103,-395
Institut de Mad. de Vialar, - - - -	198
Jean Baptiste à Québec (St.), - - - -	56
John Francis, assassin de la Reine, - - - -	152,-223
Laprairie et les RR. PP. Jésuites, - - - -	19
Lecture des Livres Saints, - - - -	16
Lettre de Mgr. Griffiths, - - - -	330
Lettres de l'Inde, - - - -	10,-16
Lettre de Rome, - - - -	266
Liberté d'enseignement, - - - -	323
LITTÉRATURE : Le Cardinal Fesch, - - - -	253
La Cloche du Marchand, - - - -	427
Devoirs d'une femme, 89,-106,-122,-138,-153,-170,-186	
La Fille de la Punition, - - - -	29
Le Trou du Lépreux, - - - -	445
Le Valet de la Reine, - - - -	44
Le Vatican, - - - -	62

DES MATIÈRES.

	Pages.
L'avenir religieux, - - - - -	382
Maison de Lorette (la Ste.), - - - - -	337-369
Mémoire de l'Evêché de Nancy, - - - - -	97,-113
Mémoire sur la propriété de l'huile à calmer les flots, - - - - -	285
Mission de Ste. Elisabeth, - - - - -	197
Missionnaires catholiques, - - - - -	327
Moniteur de l'armée (le), - - - - -	426
Mont St. Hilaire, - - - - -	54,-108
NOUVELLES DIVERSES : Abyssinie, - - - - -	223
Afrique, - - - - -	303-399
Allemagne, - - - - -	42,-43,-87,-135,-220,-221
Angleterre, 41,-60,-88,-121,-139,-150,-217 284,-300,-314,-333,-365,-398,-411,-435	
Brésil, - - - - -	223
Canada, 27,-40,-54,-58,-59,-70,-84,-120,-182,-214 248,-369,-383,-310,-349,-363,-392,-408	
Chine, - - - - -	250
Espagne, - - - - -	61,-135,-168,-219,-303,-314
Etats-Unis - - - - -	89,-191,-437
France, - - - - -	28,-59,-60 74,-86,-87,-135,-148,-165,-182,-199,-215 235,-249,-271,-284,-332,-363,-393,-398
Grèce, - - - - -	136
Haiti, - - - - -	121
Halifax, - - - - -	27
Hollande, - - - - -	62
Indes, - - - - -	47,-72,-150,-249,-333,-399
Irlande, - - - - -	88,-135,-150,-201,-285,-413
Malte, - - - - -	236
Orient, - - - - -	78,-87,-272
Portugal, - - - - -	42,-62,-236
Prusse, - - - - -	202,-220
Rome, - - - - -	16,-28,-59,-70,-79,-134,-197,-199 214,-284,-300,-349,-393,-409,-424,-435
Russie, - - - - -	396,-437
Suède, - - - - -	397
Suisse, - - - - -	168,396
Turquie, - - - - -	168

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

	Pages
POÉSIE : L'orgue et la Prière, - - - - -	24
Oraison Dominicale, - - - - -	150
Pour l'Assomption, - - - - -	228
Sacre de Mgr. de Beauvais, - - - - -	38
Parlement Provincial (procédés du), - - - - -	414, 438
Paupérisme en Angleterre, - - - - -	19
Pensionnat des Dames de la Congrégation, - - - - -	161
Philosophie Morale, - - - - -	417
Portrait de Grégoire XVI, - - - - -	408
Progrès de l'Archiconfrérie, - - - - -	390, 404
Propagande anti-catholique, - - - - -	22
Propagation de la Foi, - - - - -	299
Providence, - - - - -	85
PUSEYSME : à Cambridge, - - - - -	295
l'Eglise d'Oxford et ses théologiens, - - - - -	65
l'Episcopat anglican, - - - - -	305
à Liverpool, - - - - -	139
Réflexions sur l'Eglise Catholique adressées aux hommes de bonne foi,	257
Remontrances des ministres dissidens de Montréal au Gouverneur, -	269
RETRAITE ECCLESIASTIQUE : de Montréal, - - - - -	310
de Québec, - - - - -	433
de St. Thomas, - - - - -	310
Schisme de la Nouvelle Orléans, - - - - -	353, 378
Séminaire de St. Hyacinthe, - - - - -	118
Société biblique, - - - - -	15
Société biblique et l'Eglise anglicane en Canada (la), - - - - -	26
Tempérance à Rigaud, - - - - -	269
Toronto (Mgr. de), - - - - -	55
Travail des femmes et des enfans dans la Nouvelle Angleterre, -	225
VARIÉTÉS : Curieux calculs, - - - - -	224
l'Homme Pirogue, - - - - -	105, 220
Un Sorcier, - - - - -	43
Vicaire apostolique de Gibraltar, - - - - -	202